



# Maurepas d'hier et d'aujourd'hui

Association pour la promotion du patrimoine historique et environnemental

5 chemin des Petits Fossés 78310 Maurepas ☎ 01.30.62.63.99 📞 06.61.39.09.26  
[maurepas.histoire@gmail.com](mailto:maurepas.histoire@gmail.com) [www.maurepas-histoire.net](http://www.maurepas-histoire.net)

## Pourquoi avons-nous déposé un recours au Tribunal administratif sur le PLU ?

Dans la continuité de notre travail sur le PLU, faute de la prise en compte du recours gracieux, notre association a engagé un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles.

En effet, plusieurs points sont largement incomplets, trop imprécis, ou non conformes à la réglementation.

Alors que le PLU présente moins de 10 sites remarquables, nous en comptabilisons près de 30. (Le cèdre, le logis seigneurial du XVI e siècle « contreforts, blason... », de nombreuses fresques, etc).

Aucune attention sérieuse n'est portée au site historique de la ville et tout particulièrement la Ferme de la Tour qui n'est même pas citée dans le Maurepas actualité (feuille complémentaire sur le PLU « Maitrise foncière »). La demande des architectes des Bâtiments de France pour cette zone était « zone N stricte » pourtant la Mairie a apporté des annexes modifiant la destination des bâtiments.

L'aménagement du Village faisant l'objet d'une O.A.P. (orientation aménagement et de programmation) est très confus et non chiffré.

Rappelons que le PLU est l'avenir de l'urbanisme local, rédigé sans réelle concertation, il n'offre pas les garanties réglementaires indispensables.

Comme le disait Monsieur Jacques RIBOUD, notre ville doit rester « **LA VILLE HEUREUSE** »